

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

**COMMUNE LES MONTS D'AUNAY**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Arrêté N° MA-ART-2024-001

**OBJET :** Arrêté d'alignement impasse des bois, Bauquay, commune déléguée de Les Monts d'Aunay (Parcelle cadastrée section 056 A n°136)

**LE MAIRE DÉLÉGUÉ DE BAUQUAY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1,

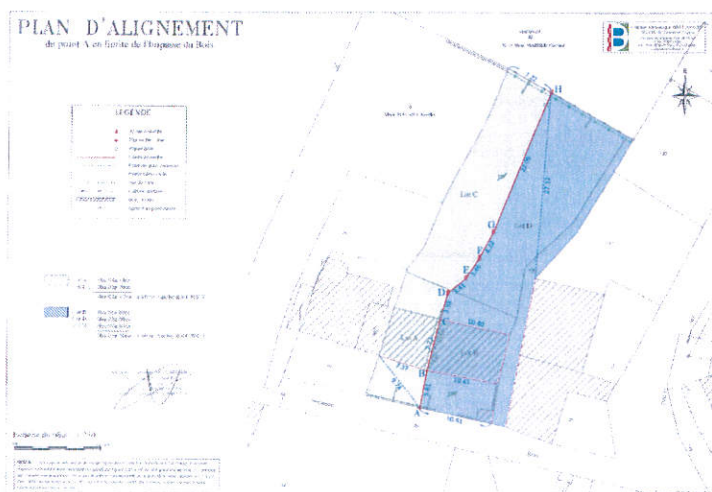
**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

**VU** l'arrêté, en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur LECONTE Gilles, maire délégué de Bauquay,

**Considérant** le procès-verbal élaboré par le Cabinet Dominique BELLANGER, géomètre expert domicilié à Vire, commune déléguée de Vire-Normandie, concourant à la délimitation d'une parcelle Impasse des Bois, cadastrée section 056 A n°136, située à Bauquay commune déléguée de Les Monts d'Aunay.

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 -** La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée par la nouvelle implantation de la borne A, conformément au plan de délimitation approuvé et visé, annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 2 -** Le présent arrêté sera exécutoire qu'en présence du procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques également annexé.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- ARTICLE 4 -** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 5 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Le Cabinet Dominique BELLANGER,
  - Madame Audrey RIOUSSET
  - Monsieur le Maire délégué de Bauquay
  - La Directrice Générale des Services,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Bauquay,  
Commune déléguée de Les Monts-d'Aunay,  
Le 3 janvier 2024

Le Maire délégué,  
M. LECONTE Gilles

